

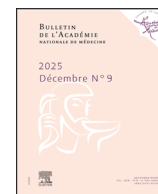


Disponible en ligne sur

**ScienceDirect**  
www.sciencedirect.com

Elsevier Masson France

**EM|consulte**  
www.em-consulte.com



Rapport et recommandations de l'ANM

## Communiqué. Pourquoi il ne faut pas taxer l'utilisation d'animaux à des fins de recherche expérimentales<sup>☆</sup>

Académie nationale de médecine

Académie nationale de médecine, 16, rue Bonaparte, 75272 Paris cedex 6, France

Des amendements au projet de Loi de finances pour 2026, présentés par plusieurs groupes politiques [1–5] visent à instaurer une taxe de 1 à 50 euros par animal utilisé à des fins expérimentales dans le cadre de la recherche. Ces amendements soulèvent la question légitime du financement du Centre National FC3R (Centre Français valorisant l'application des 3R – Remplacer, Réduire, Raffiner –).

Sans remettre en cause l'utilité de financer une telle structure, l'Académie nationale de médecine, gravement préoccupée par les principes et arguments qui ont pu conduire à imaginer une telle taxation, conteste son opportunité :

- une telle taxation pourrait être assimilable à une amende pour une activité qui serait jugée répréhensible, alors que la recherche concernée a des finalités nobles et est exercée, dans le respect des principes éthiques et des règles en vigueur, par des chercheurs qu'il n'y a pas lieu de culpabiliser ;
- la France dispose en effet d'une des réglementations les plus exigeantes au monde, assurant en particulier l'objectif essentiel de concilier bien-être animal et excellence scientifique. Cette réglementation est efficace ;
- contrairement à l'exposé des motifs de certains amendements, le nombre d'animaux utilisés à des fins de recherche ne diminue pas marginalement. Il est en forte baisse, de 18,5 % en 2023 par rapport à 2022 [6], ce qui traduit les efforts des chercheurs pour réduire et remplacer l'utilisation des animaux, lorsque cela est possible ;
- pour la santé de nos concitoyens, certains tests sur les animaux restent indispensables pour détecter les effets secondaires ou toxiques. Il est faux d'avancer que 90 % des traitements testés avec succès sur les animaux se révèlent inefficaces ou dangereux pour les êtres humains [1], alors que l'article scientifique cité en référence rapporte, au contraire, une concordance de 86 % entre les résultats positifs des études animales et cliniques [7] ;

- il importe de rappeler que, depuis plus de 30 ans, des études de pharmacocinétique (absorption, distribution, métabolisme, et élimination) menées sur des modèles non-animaux permettent de stopper le développement des médicaments qui risqueraient d'être toxiques et évitent ainsi qu'ils soient testés chez des animaux ;
- outre le fait d'être basée sur des arguments inexacts, cette taxation aurait pour effet possible le transfert de l'utilisation des animaux à des fins de recherche vers des pays où le bien-être animal n'est ni respecté, ni contrôlé.

### Déclaration de liens d'intérêts

Les auteurs déclarent ne pas avoir de liens d'intérêts.

ReferencesRéférences

### Références

- [1] Assemblée nationale. Amendement n° I-1752 [En ligne]; 2025. Disponible sur: <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/amendements/1906A/AN/1752> (consulté le 18/11/2025).
- [2] Assemblée nationale. Amendement n° I-1693; 2025. <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/amendements/1906A/AN/1693> (consulté le 18/11/2025).
- [3] Assemblée nationale. Amendement n° I-984. [En ligne]; 2025. Disponible sur: <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/amendements/1906A/AN/984> (consulté le 18/11/2025).
- [4] Assemblée nationale. Amendement no I-CF1452; 2025 [En ligne] Disponible sur: [https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/amendements/1906A/CIION\\_FIN/CF1452](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/amendements/1906A/CIION_FIN/CF1452) (consulté le 18/11/2025).
- [5] Assemblée nationale. Amendement n° I-809. [En ligne]; 2025. Disponible sur: <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/amendements/1906A/AN/809> (consulté le 18/11/2025).
- [6] GIRCOR. Pourquoi 90 % des médicaments testés avec succès sur des animaux et des modèles non-animaux (NAMs) ne sont finalement pas commercialisés ?; 2024 [En ligne] Disponible sur : <https://www.gircor.fr/pourquoi-90-des-medicaments-testes-avec-succes-sur-des-animaux-et-des-modeles-non-animaux-nams-ne-sont-finalement-pas-commercialises/> (consulté le 18/11/2025).
- [7] Ineichen BV, Furrer E, Grüniger SL, et al. Analysis of animal-to-human translation shows that only 5% of animal-tested therapeutic interventions obtain regulatory approval for human applications. *PLoS Biol* 2024;22(6).

<sup>☆</sup> Communiqué de la Plateforme de Communication Rapide de l'Académie, 18 novembre 2025.

<https://doi.org/10.1016/j.banm.2025.12.018>

Disponible en ligne le 19 décembre 2025

0001-4079/© 2025 l'Académie nationale de médecine. Publié par Elsevier Masson SAS. Tous droits réservés, y compris ceux relatifs à la fouille de textes et de données, à l'entraînement de l'intelligence artificielle et aux technologies similaires.